

Fiche technique santé-sécurité

Nom du produit : Additif pour l'essence Stanadyne

***** SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ *****

Numéros du produit : 38557 (8oz. 237ml) ; 45696 (12oz./473ml) ; 38558 (55gal./208L)

NOM CHIMIQUE : Mélange

USAGE DU PRODUIT : Additif pour l'essence

RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ :

Clarcor Inc.

840 Crescent Centre Drive, Suite 600

Franklin, TN 37067 États-Unis

Téléphone :

1-800-842-2496

Numéro d'urgence :

CHEMTREC 1-800-424-9300

CHEMTREC (hors É.-U. et Canada)

1-703-527-3887

***** SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS *****

A. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE :

Liquide inflammable 4 – H227

Irritation de la peau 2 – H315

Sensibilisation de la peau 1 – H317

Cancérogénicité 2 – H351

STOT-SE 3 – H336

Danger d'aspiration 1 – H304

Liquide combustible

Irrite la peau.

Peut provoquer une réaction allergique.

Susceptible de provoquer le cancer.

Peut provoquer somnolence ou vertige.

Peut s'avérer fatal en cas d'ingestion et de passage dans les voies respiratoires.

Dangers définis par l'OSHA Aucun

B. ÉLÉMENTS DE L'ÉTIQUETTE

1. OSHA



DANGER

Liquide combustible Irrite la peau. Peut entraîner une réaction allergique cutanée. Susceptible de provoquer le cancer. Peut provoquer somnolence ou vertige. Peut s'avérer fatal en cas d'ingestion et de passage dans les voies respiratoires.

Se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant de lire et comprendre toutes les mesures de sécurité. Tenir loin des flammes et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / une protection oculaire. Se laver minutieusement après avoir manipulé le produit. Éviter de respirer la brume/les vapeurs/les embruns. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. L'utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré. En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin. EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un

Fiche technique santé-sécurité

Nom du produit : Additif pour l'essence Stanadyne

centre antipoison ou un médecin. Ne pas provoquer de vomissement. EN CAS D'INHALATION : Placer la personne à l'air libre et l'installer pour qu'elle puisse respirer confortablement. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Se laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau : Se faire consulter par un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Entreposer le produit dans une pièce fermée. Entreposer le produit dans une pièce bien aérée. Rester calme. Garder le contenant hermétiquement fermé. Mettre le contenu/le contenant au rebut conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

AUTRES DANGERS :

Aucun danger identifié.

2. PRODUITS DE CONSOMMATION

Avant : DANGER : NOCIF OU FATAL SI AVALÉ. VAPEURS NOCIVES. IRRITE LES YEUX / LA PEAU. TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. VOIR LA FACE ARRIÈRE POUR RISQUES ET PRÉCAUTIONS SUPPLÉMENTAIRES.

Dos : Risques : Contient des distillats de pétrole, phénol butylé, 2-éthylhexanol, amine éthoxylée et naphthalène. Nocif ou fatal si avalé. Irrite la peau. Peut irriter les yeux. Peut provoquer une réaction allergique. Peut provoquer somnolence ou vertige. Contient une petite quantité de naphthalène qui est soupçonné de provoquer le cancer. Précaution : Tenir loin de la chaleur ou des flammes. Éviter l'ingestion, le contact avec les yeux ou la peau ou d'en respirer les vapeurs. Laver immédiatement après le contact. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Premiers soins : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir – Appeler immédiatement un médecin. En cas de contact, rincer les yeux avec de l'eau et laver la peau avec de l'eau et du savon. Si l'inconfort oculaire persiste, contacter un médecin. En cas d'inhalation, retirer à l'air frais – Appeler un médecin si les symptômes persistent.

* * * SECTION 3 - COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS * * *

N° CAS	NOM CHIMIQUE	POURCENTAGE (w/w)	CLASSIFICATION DES INGRÉDIENTS*
64742-47-8	Distillats légers hydrotraités, pétrole	60-80	Liq. inflammable 4 – H227; irritation de la peau 2 – H315; STOT-SE 3 – H304; asp. 1 – H304; aquatique chronique 2 – H411
64741-86-2	Distillats, pétrole, milieu sucré	7-13	Liq. inflammable 3 – H226; toxicité aiguë 4 – H332; irritation de la peau 2 – H315; toxicité par aspiration 1 – H304, aquatique chronique 2-H411
64742-94-5	Naphta (pétrole), aromatique lourd	5-7	Liq. inflammable 4 – H227; toxicité par aspiration 1 – H304; irritation de la peau 2 – H315; STOT-SE 3 – H335-336; aquatique chronique 2 – H411
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol	1-2	Irritation de la peau 2 – H315; aquatique; aquatique chronique 1 – H410
104-76-7	2-Éthylhexanol	1-2	Toxicité aiguë 4 – H332; irritation de la peau 2 – H315; irritation des yeux 2 – H319; STOT-SE 3 – H335
Propriétaire	Amine éthoxylée	1-2	Toxicité aiguë 4 – H302; lésions oculaires 1 – H318;

Fiche technique santé-sécurité

Nom du produit : Additif pour l'essence Stanadyne

			Met. Corr. – H290; corrosion cutanée 1C – H314; sensibilisation cutanée 1 – H317; aquatique aiguë 1 – H400
91-20-3	Naphthalène	0,1-0,5	Toxicité aiguë 4 – H302; carc. 2 – H351; aquatique aiguë 1 – H400; aquatique chronique 1 – H410

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES AU COMPOSANT

Ce produit est considéré comme dangereux conformément à 29 CFR 1910.1200 (communication des dangers). L'identité chimique spécifique et la concentration exacte de l'un ou plusieurs des éléments répertoriés ci-dessus a été retenue comme un secret commercial.

* * * SECTION 4 - PREMIERS SOINS * * *

DESCRIPTION DES PREMIERS SOINS :

Yeux

Nettoyer immédiatement et doucement l'excès de produit chimique. Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en laissant couler l'eau lentement pendant 15 minutes ou jusqu'à la disparition du produit chimique, tout en gardant les paupières ouvertes. Prendre soin de ne pas verser l'eau contaminée dans l'œil non affecté ou sur le visage. Se faire consulter immédiatement par un médecin.

Peau

Retirer les vêtements contaminés. Nettoyer immédiatement et doucement l'excès de produit chimique. Laver doucement et soigneusement avec de l'eau chaude et un savon non abrasif pendant 15 minutes ou jusqu'à la disparition du produit chimique. Se faire examiner par un médecin en cas d'évolution de l'affection cutanée.

Ingestion

Éviter de donner des médicaments par voie buccale à la victime si elle perd rapidement conscience, est inconsciente ou convulse. Demander à la victime de se rincer la bouche à fond avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENT. Donner entre 8 et 10 oz d'eau à boire à la victime afin de diluer le produit dans son ventre. Si elle vomit naturellement, l'incliner vers l'avant afin de réduire le risque d'aspiration. Lui redonner de l'eau à boire. Se faire consulter immédiatement par un médecin ou lui demander conseil.

Inhalation

En cas d'inhalation, supprimer la source de contamination ou installer l'individu à l'air libre. Si la personne affectée ne respire pas, le personnel formé doit commencer à pratiquer la respiration artificielle immédiatement. Se faire consulter par un médecin si les symptômes persistent. Si la vapeur se dégageant du produit chaud vous submerge, installez-vous immédiatement à l'air libre et appelez un médecin.

SYMPTÔMES ET EFFETS AIGUS ET RETARDÉS LES PLUS IMPORTANTS :

Effets potentiels sur la santé : Yeux

Ce produit peut provoquer une irritation des yeux. Les effets peuvent inclure une sensation de brûlure, des rougeurs, un gonflement et/ou une vision trouble.

Effets potentiels sur la santé : Peau

Ce produit provoque une irritation de la peau. Le contact prolongé ou répété avec ce produit peut déshydrater et/ou dégraisser la peau. Les symptômes sont entre autres les rougeurs, les œdèmes, la déshydratation ou la craquelure de la peau. Le contact peut provoquer une réaction allergique cutanée chez les personnes sensibles. Voir la Section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Fiche technique santé-sécurité

Nom du produit : Additif pour l'essence Stanadyne

Effets potentiels sur la santé : Ingestion

Ce produit peut s'avérer nocif en cas d'ingestion. Il peut provoquer une irritation de la bouche. L'ingestion de ce produit peut provoquer des maux de tête, des vertiges, le manque de coordination et une faiblesse générale. En cas d'aspiration de petites quantités de ce produit dans les poumons, il peut provoquer des lésions pulmonaires légères à graves et éventuellement la mort. Voir la Section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Effets potentiels sur la santé : Inhalation

Nocif en cas d'inhalation. L'inhalation de brumes ou de fumées d'huile peut provoquer l'irritation des membranes muqueuses et des voies respiratoires supérieures. L'inhalation excessive de ce produit provoque des maux de tête, des vertiges, des nausées, de la stupeur et d'autres effets sur le système nerveux central entraînant une déficience visuelle, des troubles de la respiration, une perte de mémoire, des convulsions et un manque de coordination. La respiration de vapeurs ou de la brume peut aggraver l'asthme, les maladies pulmonaires d'origine inflammatoire ou fibreuse. Voir la Section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

FACTEURS INDIQUANT LA NÉCESSITÉ DE CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN ET D'ADOPTER UN TRAITEMENT SPÉCIAL :

Danger d'aspiration pulmonaire en cas d'ingestion, traiter symptomatiquement.

* * * SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE * * *

RISQUES D'INCENDIE GÉNÉRAL

Les risques d'incendie et d'explosion sont modérés lorsque ce produit est exposé à la chaleur ou aux flammes. Le liquide peut brûler lorsqu'il chauffe jusqu'à une température supérieure ou égale au point d'éclair. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer sur le sol jusqu'à une source d'inflammation éloignée et provoquer un retour de flammes.

MOYENS D'EXTINCTION

Mousse chimique sèche, dioxyde de carbone, eau pulvérisée. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et protéger le personnel. L'eau pulvérisée ou la mousse directe peut provoquer la formation de la mousse et des éclaboussures. Si une fuite ou un déversement ne s'enflamme pas, utiliser l'eau pulvérisée pour dissiper les vapeurs et chasser les déversements loin de l'exposition.

DANGERS SPÉCIAUX DÉCOULANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Des gaz ou fumées irritants et toxiques peuvent se dégager au cours d'un incendie. Pendant la combustion, ce produit peut dégager des oxydes d'azote, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et/ou d'autres hydrocarbures à faible poids moléculaire.

CONSEIL AUX POMPIERS

Les pompiers doivent porter un appareil de protection respiratoire autonome et intégral, ainsi qu'un vêtement de protection imperméable. Les pompiers doivent éviter d'inhaler des produits de combustion.

VALEURS NFPA : Santé : 2 Incendie : 2 Réactivité : 0 Autre :

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Critique

Fiche technique santé-sécurité

Nom du produit : Additif pour l'essence Stanadyne

*** SECTION 6 - MESURES DE LUTTE CONTRE LES REJETS ACCIDENTELS ***

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Écarter toutes les sources d'inflammation et les produits inflammables qui peuvent entrer en contact avec le produit déversé. Les surfaces peuvent devenir glissantes après le déversement du produit. Porter l'équipement et les vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage. Ne pas laisser le produit déversé s'infiltrer dans les systèmes d'évacuation publics ou les voies d'écoulement à ciel ouvert. En cas de déversement du produit, aviser les autorités compétentes aux niveaux local, national, fédéral et provincial. Les personnes ne portant pas d'équipement de protection doivent être exclues de la zone de déversement jusqu'à la fin du nettoyage. Arrêter l'écoulement du produit si cela peut se faire sans risque.

MÉTHODES ET MATÉRIELS NÉCESSAIRES AU CONFINEMENT ET PROCÉDURES DE NETTOYAGE

Absorber le produit à l'aide d'un produit absorbant adapté ininflammable tel que le sable ou la terre. Ramasser le produit absorbant utilisé et le verser dans des fûts ou dans un autre récipient adapté.

*** SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE ***

MESURES DE PRÉCAUTIONS POUR UNE MANUTENTION SÉCURISÉE

Éviter tout contact prolongé ou répété entre la peau et ce produit. Éviter que ce produit soit en contact avec les yeux. Éviter la production de brumes. Se laver minutieusement après avoir manipulé le produit. Utiliser ce produit dans un espace bien aéré. Jeter les chaussures ou les vêtements qui ne peuvent pas être décontaminés.

CONDITIONS POUR UN ENTREPOSAGE SÉCURISÉ (y compris toutes les incompatibilités)

Ne pas entreposer le produit près de la chaleur, d'étincelles, d'une flamme nue ou d'agents d'oxydation forts. Ne pas ranger ce produit dans un récipient ouvert ou non étiqueté. Entreposer les fûts dans un lieu recouvert avec un confinement secondaire. Les récipients vides conservent les résidus de produit (liquide et/ou gazeux) et peuvent être dangereux. Éviter de pressuriser, couper, souder, abraser, percer, meuler ou d'exposer ces récipients à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ou à d'autres sources d'inflammation; ils pourraient exploser. Suivre les procédures de mise à la terre appropriées.

*** SECTION 8 - CONTRÔLE D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE ***

DIRECTIVES D'EXPOSITION

A : Renseignements généraux sur le produit

Respecter toutes les limites d'exposition applicables. Dans des conditions pouvant générer des brumes, le fournisseur du composant recommande d'utiliser une limite d'exposition admissible OSHA de 5 mg/m³ et une limite d'exposition de courte durée ACGIH de 10 mg/m³ pour les nuages d'huile. Les limites d'exposition acceptables (PEL) annulées par l'OSHA sont comprises ci-dessous.

B : Limites d'exposition du composant

Composé	ACGIH		NIOSH		OSHA		Autre
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA
Distillats de pétrole	N/E	N/E	350 mg/m ³ (C)	1800 mg/m ³	500 ppm 2000 mg/m ³	N/E	N/E

Fiche technique santé-sécurité

Nom du produit : Additif pour l'essence Stanadyne

Triméthylbenzène (mélangé)	N/E	N/E	25 ppm	N/E	N/E	N/E	N/E
Naphthalène	10 ppm	15 ppm	10 ppm	15 ppm	10 ppm	N/E	N/E

(S) - exposition de la peau

(C) - plafond d'exposition

N/E - aucun établi

MESURES D'INGÉNIERIE

Utiliser un système de ventilation générale et un système d'évacuation localisé, si possible dans des espaces confinés ou clos.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

Yeux/visage

Porter des lunettes de sécurité Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques ou un écran facial si la brume risque de se produire.

Peau

Utiliser des gants imperméables. Porter des vêtements imperméables à l'huile si le contact est inévitable.

Système respiratoire

En cas d'exposition excessive aux vapeurs/brumes/fumées, utiliser l'équipement de protection des voies respiratoires approuvé par NIOSH/OSHA. Le respirateur doit être choisi sur la base de la forme et de la concentration du contaminant.

Protection générale

Utiliser une bonne hygiène lors de la manipulation de produits pétroliers. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. La production excessive de brume peut rendre les sols glissants; porter les chaussures appropriées. Il est recommandé d'installer des bains oculaires automatiques.

* * * SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES * * *

Aspect :	couleur ambre	Odeur :	huile/solvant
État physique :	liquide	Seuil d'odeur :	non applicable
pH :	non applicable	Point de fusion/ congélation :	non déterminé
Point et plage d'ébullition initiaux :	non déterminé	Point d'inflammabilité :	158 °F (70,0 °C)
Limites d'inflammabilité ou d'explosivité supérieure/ inférieure :	non déterminé	Inflammabilité (solide, gaz) :	non applicable
Température d'inflammation :	non déterminé	Température de décomposition :	non déterminé
Densité de la vapeur :	non déterminé	Pression de la vapeur :	non déterminé
Solubilités :	négligeable	Coefficient de partition :	non déterminé
Taux d'évaporation :	non déterminé	Viscosité :	non déterminé
Densité relative :	0,803	Densité :	non déterminé

Fiche technique santé-sécurité

Nom du produit : Additif pour l'essence Stanadyne

*** SECTION 10 - RENSEIGNEMENTS SUR LA STABILITÉ CHIMIQUE ET LA RÉACTIVITÉ ***

RÉACTIVITÉ

Non réactif

STABILITÉ CHIMIQUE

Stable

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

La polymérisation dangereuse ne se produit pas.

CONDITIONS À ÉVITER :

Sources de chaleur, d'inflammation et étincelles.

INCOMPATIBILITÉ

Ce produit peut réagir avec des agents d'oxydation forts.

DÉCOMPOSITION DANGEREUSE

La décomposition de ce produit peut dégager du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures à faible poids moléculaire.

*** SECTION 11 - RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES ***

DESCRIPTION DES DIFFÉRENTS EFFETS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Inhalation, peau

Symptômes relatifs aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques (y compris les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques pour une exposition à court et à long terme)

Ce produit provoque une irritation de la peau. L'inhalation excessive de ce produit provoque des maux de tête, des vertiges et le manque de coordination. Ce produit peut provoquer des effets sur le système nerveux notamment la neuropathie périphérique. Ce produit contient un agent chimique cancérigène pour les animaux de laboratoire. Il a été signalé qu'un composant de ce produit peut provoquer des anomalies congénitales et/ou des troubles de l'appareil reproducteur. Les composants de ce produit peuvent avoir des effets néfastes sur le système hématopoïétique. Des vapeurs irritantes et toxiques peuvent se dégager lors de la combustion de ce produit.

Effets potentiels sur la santé : Yeux

Les effets chez les personnes sensibles peuvent inclure une sensation de brûlure, des rougeurs, un gonflement et/ou une vision trouble.

Effets potentiels sur la santé : Peau

Ce produit provoque une irritation de la peau. Le contact prolongé ou répété avec ce produit peut déshydrater et/ou dégraisser la peau. Les symptômes sont entre autres les rougeurs, les œdèmes, la déshydratation ou la craquelure de la peau. Le produit contient des composants qui peuvent être nocifs en cas d'absorption par voie cutanée. Produit contient des composants qui peuvent causer une réaction allergique cutanée chez les personnes prédisposées.

Effets potentiels sur la santé : Ingestion

Ce produit peut s'avérer nocif en cas d'ingestion. Il peut provoquer une irritation de la bouche, des troubles gastro-intestinaux, la nausée, les vomissements, la diarrhée et des douleurs abdominales. L'ingestion de ce produit peut provoquer des maux de tête, des vertiges, le manque de coordination et une faiblesse générale. En cas d'aspiration de petites quantités de ce produit dans les poumons, il peut provoquer des lésions pulmonaires légères à graves et éventuellement la mort. L'ingestion de ce produit peut provoquer l'hémolyse des cellules rouges du sang et des lésions éventuelles du foie et des reins.

Fiche technique santé-sécurité

Nom du produit : Additif pour l'essence Stanadyne

Effets potentiels sur la santé : Inhalation

L'inhalation de brumes ou de fumées d'huile peut provoquer l'irritation des membranes muqueuses et des voies respiratoires supérieures. L'inhalation excessive de ce produit provoque des maux de tête, des vertiges, des nausées, de la stupeur et d'autres effets sur le système nerveux central entraînant une déficience visuelle, des troubles de la respiration, une perte de mémoire, des convulsions et un manque de coordination. La surexposition répétée et prolongée aux nuages d'huile peut entraîner un dépôt de gouttelettes, la formation d'oléomes, l'inflammation et l'augmentation des cas d'infection. La respiration de vapeurs ou de la brume peut aggraver l'asthme, les maladies pulmonaires d'origine inflammatoire ou fibreuse. La surexposition répétée au naphthalène peut provoquer la destruction des cellules rouges du sang avec anémie, la fièvre, la jaunisse, des dommages aux reins et au foie.

Données et/ou estimations de la toxicité aiguë

Aucune donnée disponible sur le produit dans l'ensemble.

N° CAS	Composant	Pourcentage	DL50 – orale (rat)	DL50 – dermique (lapin)	CL50 – inhalation (rat)
64742-47-8	Distillats légers hydrotraités, pétrole	60-80	DL50 (rat) > 5000 mg/kg	DL50 (lapin) = 2000 – 4000 mg/kg	CL50 (rat) > 4,3 mg/l
64741-86-2	Distillats, pétrole, milieu sucré	7-13	DL50 (rat) > 5000 mg/kg	DL50 (lapin) > 2000 mg/kg	CL50 (rat) = 4,6 mg/l (4 h)
64742-94-5	Naphta (pétrole), aromatique lourd	5-7	DL50 (rat) > 5000 mg/kg	DL50 (lapin) > 3160 mg/kg	CL50 (rat) > 0,17 mg/l (4 h; aucun décès)
128-39-2	2, 6-di-tert-butylphénol	1-2	DL50 (rat) > 5000 mg/kg	Non classé; données non disponibles	Non classé; données non disponibles
104-76-7	2-Éthylhexanol	1-2	DL50 (rat) = 3290 mg/kg	DL50 (lapin) > 3000 mg/kg	CL50 (rat) > 0,89 mg/l (4 h)
Propriétaire	Amine éthoxylée	1-2	ATE = 500	Non classé; données non disponibles	Non classé; données non disponibles
91-20-3	Naphthalène	0,1-0,6	490 mg/kg	> 20 g/kg	> 340 mg/m3 (1H)

Après une exposition prolongée dans des laboratoires pour animaux, un ou plusieurs composants ont provoqué des dommages sur les organes suivants : les reins, le foie, la rate, le sang et/ou l'appareil circulatoire. Le caractère cancérigène du Naphthalène a été démontré chez les animaux de laboratoire et il est classé dans le Groupe 2B par l'IARC.

Catégorie	Classification en fonction des données disponibles
Toxicité aiguë :	Concluant mais insuffisant pour la classification

Fiche technique santé-sécurité

Nom du produit : Additif pour l'essence Stanadyne

Catégorie	Classification en fonction des données disponibles
Irritation de la peau/des yeux :	Irritation de la peau 2 (additivité du composant)
Corrosivité :	Concluant mais insuffisant pour la classification
Réactivité de l'appareil respiratoire et de la peau :	Respiratoire : Concluant mais insuffisant pour la classification Peau : Produit sensibilisant
Mutagénicité des cellules germinales :	Manque de données
Cancérogénicité :	Contient du naphthalène qui est soupçonné de provoquer le cancer selon des études sur les animaux.
Toxicité pour la reproduction :	Manque de données
STOT-SE :	STOT 3 (effets sur le SNC, irritation des voies respiratoires)
STOT-RE :	Manque de données
Danger d'aspiration :	Asp. 1

*** SECTION 12 - RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉCOLOGIE ***

Aucune donnée disponible sur l'écotoxicité ou le sort environnemental du produit dans l'ensemble.

Un récapitulatif des données sur la toxicité aquatique des composants de ce produit est disponible à la demande.

*** SECTION 13 - MISE AU REBUT ***

NUMÉRO ET DESCRIPTIONS DE L'US EPA DU DÉCHET

L'utilisateur doit tester les déchets à l'aide des méthodes décrites dans la Partie 261 de 40 CFR pour déterminer s'il répond aux définitions applicables de déchet dangereux. S'il est mis au rebut dans son emballage d'expédition, ce produit peut être considéré comme un déchet inflammable D001.

INSTRUCTIONS DE MISE AU REBUT

Mettre les déchets au rebut conformément à la réglementation locale, départementale, fédérale et provinciale sur l'environnement. Ne pas évacuer ce produit dans les égouts/tuyaux d'approvisionnement en eau. Ce produit doit être recyclé si possible.

*** SECTION 14 - RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT ***

Renseignements généraux sur le transport

REMARQUE : les renseignements de cette section (Section 14) sont présentés sous la forme de guide uniquement. Les exigences peuvent varier en fonction de la taille du paquet et des exceptions utilisées, le cas échéant. Respecter les exigences applicables et utilisées par DOT, TDG, IMO/IMDG et ICAO/IATA afin d'assurer la conformité réglementaire.

Réglementations du transport terrestre par le département des transports des États-Unis

Non transporté. Non réglementé conformément à l'exception sur les liquides combustibles [49CFR 173.150(f)]. Consulter et suivre toutes les exigences relatives à cette dérogation. Voir également 49 CFR 171.4(c). Naphthalène : RQ 100 lb

Fiche technique santé-sécurité

Nom du produit : Additif pour l'essence Stanadyne

Réglementations du transport terrestre par le TDG Canadien

Non transporté. Non réglementé conformément à l'exception, Canada TDG, Partie I, Section 1.33. Consulter et suivre toutes les exigences relatives à cette dérogation.

ICAO/IATA

UN 3082, Substance dangereuse pour l'environnement, Liquide, N.O.S. (naphtes de pétrole), 9, PG III

IMO/IMDG

UN 3082, Substance dangereuse pour l'environnement, Liquide, N.O.S. (naphtes de pétrole), 9, PG III (61.1 °C c.c.), agent de pollution marine

EmS : F-A, S-F

*** SECTION 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES ***

Réglementations fédérales des États-Unis

A : Renseignements généraux sur le produit

Les composants cités dans la Section 3 de cette fiche technique santé-sécurité sont répertoriés dans l'inventaire TSCA. Ce produit est un additif pour carburant enregistré (40 CFR 79) – N° d'enregistrement 125520004.

B : Analyse des composants

Ce produit contient les agents chimiques suivants qui doivent être identifiés conformément à la Section 313 de SARA (40 CFR 372.65).

Naphtalène (91-20-3)

C. Agents de pollution marine composants

Ce produit contient des naphtes de pétrole qui doivent être identifiés comme des agents pollution marine conformément à US DOT.

Autres réglementations

Les composants cités dans la Section 3 de cette fiche technique santé-sécurité sont répertoriés dans les inventaires DSL. La classification de ce produit est conforme aux critères de dangerosité requis par la Loi canadienne sur les produits dangereux et la fiche technique santé-sécurité contient tous les renseignements exigés par les Règlements canadiens sur les produits dangereux.

Classification WHMIS : Liq. inflammable 4 – H227; irritation de la peau 2 – H315; sensibilisation de la peau 1 – H317; Carc. 2 – H351; STOT-SE 3 – H335 et H336; Asp. 1 – H304.

*** SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS ***

AUTRES RENSEIGNEMENTS

ÉNONCÉ DES DANGERS DE LA SECTION 3

H226 – Liquide et vapeurs inflammables.

H227 – Liquide combustible.

H290 – Peut être corrosif pour les métaux.

H302 – Nocif en cas d'ingestion.

H304 – Peut s'avérer fatal en cas d'ingestion et d'inhalation par voies respiratoires.

H314 – Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H315 – Provoque l'irritation de la peau.

H317 – Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Fiche technique santé-sécurité

Nom du produit : Additif pour l'essence Stanadyne

- H319 – Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 – Provoque de graves irritations des yeux
- H332 – Nocif en cas d'inhalation.
- H335 – Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
- H336 – Peut provoquer la somnolence ou le vertige.
- H351 – Susceptible de provoquer le cancer.
- H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme.
- H411 – Toxiques pour la vie aquatique avec des effets durables.

Valeurs HMIS : Santé : 2* Incendie : 2 Réactivité : 0 Protection personnelle : gants imperméables/lunettes de sécurité (lunettes de protection contre les produits chimiques en cas de possibilité d'éclaboussures)
Échelle de danger : 0 = Minime; 1 = Léger; 2 = Modéré; 3 = Grave; 4 = Critique; * = Danger chronique

Autres renseignements

Les informations et recommandations fournies dans cette fiche technique santé-sécurité sont basées sur des sources jugées fiables à la date susmentionnée. Clarcor Inc. ne fait aucune déclaration quant à son intégralité ou son exactitude. Ce produit est vendu tel quel et il incombe à l'utilisateur de déterminer de l'adéquation du produit à un usage quelconque, de l'utilisation sécurisée du produit et de sa mise au rebut appropriée. Les déclarations et descriptions fournies sont à titre d'information seulement et aucune déclaration ni garantie expresse ou implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un but particulier ou de toute autre nature n'est donnée en ce qui concerne les informations fournies dans cette fiche technique santé-sécurité ou le produit auquel se réfèrent ces renseignements. Clarcor Inc. n'assume ni n'autorise personne à assumer une quelconque responsabilité supplémentaire découlant de l'utilisation ou du recours à ces renseignements. Clarcor Inc. n'assume aucune responsabilité en cas de blessures du destinataire ou d'une tierce personne ni en cas de dommage aux biens, le destinataire assumant tous ces risques.

Clé/légende

N = Non; Y = Oui; ppm = parties par million; mg/m³ = milligrammes par mètre cube d'air; ACGIH = Conférence Américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux; OSHA = Occupational Safety and Health Administration (Agence américaine pour la santé et la sécurité au travail); TLV = Valeur limite d'exposition; NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health (Institut national de la santé et la sécurité au travail); IDLH = Concentrations présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé; NTP = Programme national de toxicologie; IARC = Agence internationale pour la recherche sur le cancer; TSCA = Toxic Substance Control Act (Loi réglementant les substances toxiques); DSL = Liste des substances dangereuses; EINECS = Inventaire européen des substances chimiques nouvelles et existantes

Contact : Pour plus de renseignements, appeler au 1-800-842-2496

Fin de la fiche technique santé-sécurité